



Paris, le 31 mai 2018

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS du 31 mai 2018

### LES REPRESENTANTES DE L'UNSA (n'hésitez pas à nous contacter)

Guislaine DROIN	EPLEFPA Saintonge	05.46.93.19.66	<a href="mailto:guislaine.droin@educagri.fr">guislaine.droin@educagri.fr</a>
Sylviane LACOMBE	SG/SRH	01.49.55.55.16	<a href="mailto:sylviane.lacombe@agriculture.gouv.fr">sylviane.lacombe@agriculture.gouv.fr</a>
Candida FERREIRA	DDT Cher	02.48.61.54.98	<a href="mailto:candida.ferreira@cher.gouv.fr">candida.ferreira@cher.gouv.fr</a>
Sylvie GARCIA	Permanence Paris	01.49.55.43.05	<a href="mailto:sylvie.garcia@agriculture.gouv.fr">sylvie.garcia@agriculture.gouv.fr</a>
Pascale WAGNER	LEGTA Courcelles Chaussy	03.87.64.03.17	<a href="mailto:pascale.wagner@educagri.fr">pascale.wagner@educagri.fr</a>
Christine VALLANTIN	ASP DR Martinique	05.96.50.94.45	<a href="mailto:christine.vallantin@asp-public.fr">christine.vallantin@asp-public.fr</a>
Emmanuelle AIME	DDT Orne	02.33.32.52.17	

### DECLARATION LIMINAIRE

Avant d'aborder les thématiques relatives à la gestion des secrétaires administratifs, l'UNSA tient à faire entendre son profond mécontentement quant aux réformes annoncées.

Le Gouvernement veut imposer une transformation en profondeur des instances représentatives des personnels.

Pour les CAP :

- Suppression des compétences en matière de mobilité.
- Consultation uniquement sur les critères d'avancement et non sur les listes des agents proposés.
- Réduction du champ de compétence des CAP aux recours et aux sanctions disciplinaires.

La CAP ne serait plus qu'une chambre d'enregistrement des décisions de l'administration.

Nous voulons affirmer ici notre attachement aux instances représentatives des personnels, un des éléments constitutifs du statut de la Fonction Publique. Ce dernier prévoit expressément la consultation des représentants des personnels sur la gestion des carrières, sur l'organisation et le fonctionnement des services, clef de voûte de la défense des droits des agents, de leurs conditions de travail et de l'équité de traitement.

La transparence dans la gestion des carrières des agents, loin de l'action des groupes de pression, garantit au citoyen une Fonction Publique neutre et indépendante tournée vers l'intérêt général.

Cette mascarade de dialogue social ouvre la voie à l'arbitraire et laissera l'agent seul face à sa hiérarchie.

---

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES**

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

☎ 01.49.55.55.31 ou 43.05 - [unsa-sap.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:unsa-sap.syndicats@agriculture.gouv.fr) - <http://agrifor.unsa.org/>

## Pour ce qui concerne les thématiques spécifiques à cette CAP :

L'UNSA regrette que les nouveaux taux Pro/Pro ne soient toujours pas connus, alors qu'une CAP dédiée aux avancements de grade est prévue en juin. Cette situation avait conduit à l'ajournement de l'examen des listes lors de la CAP du mois de novembre 2017. Il serait fâcheux d'aboutir à un nouveau report.

Autre sujet déjà abordé à la CAP d'octobre 2017, concernant la problématique de la NBI qui a été supprimée uniquement pour les SA. L'administration avait répondu que le dossier était à l'étude auprès de la secrétaire générale qui ne disposait pas de tous les éléments pour statuer. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Concernant les concours, l'UNSA dénonce l'organisation des oraux de l'examen professionnel d'accès au corps des SA au mois de juillet pendant les congés estivaux. L'UNSA souhaite également connaître les modalités d'affectation des lauréats du dernier concours professionnalisé.

Enfin, les agents nous interpellent sur le délai de traitement des recours suite aux CAP. A ce jour, beaucoup d'agents n'ont toujours pas reçu de réponse de l'administration aux recours traités aux CAP d'octobre et novembre 2017.

Ces réponses tardives contribuent au sentiment de désintérêt du ministère à l'égard des agents et peuvent engendrer des préjudices financiers.

## **REPONSES DE L'ADMINISTRATION**

L'administration ne répondra pas aux questions concernant les réformes envisagées par le gouvernement (CAP 2022). Des négociations sont en cours avec la DGAFP et les organisations syndicales.

### **Taux pro/pro :**

Les décisions interministérielles reçues très tardivement n'ont pas permis la publication de l'arrêté.

- SACS 11 % pour 2018, 2019 et 2020.
- SACE 11 % 2018 et 10 % pour 2019 et 2020.

Le Ministère indique qu'il a fait le maximum pour maintenir les taux mais force est de constater que l'arbitrage rendu par la DGAFP tend à une harmonisation entre les ministères.

### **NBI :**

L'UNSA rappelle que seuls les SA du MAA voient leur NBI déduite de leur régime indemnitaire. Nous avons fourni une jurisprudence et n'avons pas eu de réponse sur ce dossier. L'administration indique que le problème est identifié, qu'elle y travaille de façon accélérée pour étudier en profondeur cette question. La DGAFP va être saisie.

### **Concours :**

L'administration découvre le problème. Elle souligne que le calendrier des concours est très contraint mais s'engage à faire remonter la situation au bureau des concours afin que cela ne se reproduise pas.

### **Déprécarisation :**

Les résultats ont été publiés la semaine dernière : 10 lauréats. Les bureaux de gestion consultent les chefs des structures et les responsables de programmes pour trouver des postes disponibles au plus proche de l'affectation actuelle de l'agent pour une prise de poste en octobre 2018.

### **Recours :**

Le SRH reconnaît avoir pris du retard dans les réponses et fait de son mieux pour apporter une réponse écrite à chaque agent.

## **RECOURS**

<b>RECOURS</b>	<b>AVIS CAP</b>
4 demandes de révision du CIA	<b>4 avis partagés</b>
3 demandes liées au groupe de fonction IFSE	<b>1 expertise et 2 reports à la CAP de juin 2018</b>
1 demande liée au compte rendu d'entretien professionnel	<b>1 report à la CAP de juin 2018</b>

## **AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

- MOBILITES
- INTEGRATIONS DANS LE CORPS DES SA APRES DETACHEMENT
- ACCUEIL EN DETACHEMENT DANS LE CORPS DE SA
- TITULARISATION AGENTS - TH
- TITULARISATION MILITAIRES (EMPLOIS RESERVES)
- TITULARISATION DEPRECARISATION
- TITULARISATION CONCOURS INTERMINISTERIEL

### **Commentaires de l'UNSA :**

Grâce aux multiples interventions de l'UNSA sur les problèmes engendrés par la PNA (primes, concours, mobilité...), la présidente de la CAP a pris acte de la nécessité de clarifier cette position administrative.

L'UNSA est consternée par la baisse des taux pro/pro qui pénalise les perspectives d'avancement des agents. Dans un contexte général difficile c'est un nouveau signal négatif pour les agents de la fonction publique.

L'UNSA a toujours dénoncé la problématique de la NBI et à ce jour l'administration n'a toujours pas expertisé cette exception dont seuls les SA du MAA sont victimes. Ajouté aux autres sujets sensibles (RIFSEEP, grilles, évolution de carrière, pas de plan de requalification...) les SA se sentent délaissés par le Ministère.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS  
CONTACTER VOS REPRESENTANTS UNSA**  
(Coordonnées au début du compte-rendu)

**VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAA**

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

**OU CONTACTER LA PERMANENCE**

